

A.T.I

37 RUE PIERRE PAYS

69660 COLLONGES AU MONT D OR

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4

Certifié Conforme



SARL ATI 10 Impasse du Dr Schweitzer 69330 MEYZIEU TEL. 04 72 02 17 31 ati-meyzieu@ati-negoce.com Siret: 501 745 772 00035
--

GRAFIC

3 PLACE GL DE GAULLE

69330 JONAGE

0472022000

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	4 733	4 733				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	12 228	8 140	4 088	5 606	1 518-	27.07-
	Autres immobilisations corporelles	56 135	54 101	2 034	1 565	469	29.97
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes	5 100		5 100		5 100	
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	10 543		10 543	10 378	165	1.59
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		88 739	66 973	21 766	17 549	4 217	24.03
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	53 996		53 996	17 750	36 246	204.20
	En-cours de production de biens	83 175		83 175		83 175	
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	27 889		27 889	62 250	34 361-	55.20-
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	437 857	12 300	425 557	322 712	102 845	31.87
	Autres créances	38 336		38 336	31 579	6 757	21.40
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	340 485		340 485	394 813	54 328-	13.76-
	Charges constatées d'avance (3)	512		512	110 840	110 328-	99.54-
	Total III	982 250	12 300	969 950	939 943	30 007	3.19
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 070 989	79 273	991 716	957 493	34 223	3.57

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	215 609	205 304	10 305	5.02
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	212 001	210 305	1 696	0.81
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	438 611	426 609	12 001	2.81
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		8 506	8 506-	100.00-
	Concours bancaires courants	271	118	153	129.18
	Emprunts et dettes financières diverses	129 783	15 607	114 176	731.56
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 756	336 938	102 183-	30.33-
	Dettes fiscales et sociales	165 835	169 714	3 879-	2.29-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)	22 460		22 460	
	Total IV	553 105	530 883	22 222	4.19
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	991 716	957 493	34 223	3.57

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

553 105

530 883

A.T.I
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 37 RUE PIERRE PAYS
69660 COLLONGES AU MONT D OR
501 745 772 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 09 juin,
A 18 h 00,

La société SC MGB, Société civile au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 10 IMPASSE DU DOCTEUR SCHWEITZER 69330 MEYZIEU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 883 064 271 RCS LYON, représentée par Monsieur Philippe BRUNET, en sa qualité de Gérant,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société A.T.I,

Associée unique de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Philippe BRUNET, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.



L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 212 004 euros de la manière suivante :

- Au compte de Réserve Facultative 212 004 euros

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2019 : 30 000 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2020 : 100 000 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2021 : 200 000 euros

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Conventions conclues par l'associée unique avec la Société :

- La rémunération brute perçue par **Monsieur Philippe BRUNET**, s'est élevée au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022 à la somme de 12 000 euros.
- Les cotisations sociales obligatoires acquittées par la société pour le compte de **Monsieur Philippe BRUNET** se sont élevées à 5 823 euros.
- La société a également pris en charges des cotisations facultatives déductibles de **Monsieur Philippe BRUNET** dans le cadre de la loi Madelin pour 8 436 euros.
- La SCI NCP dont **Monsieur Philippe BRUNET** est Gérant associé, a perçu à titre de loyers de la SARL ATI, la somme de 40 768 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

SC MGB
Philippe BRUNET



A.T.I

37 RUE PIERRE PAYS

69660 COLLONGES AU MONT D OR

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

GRAFIC

3 PLACE GL DE GAULLE

69330 JONAGE

0472022000



ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Dérogations	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	4
Charges à payer	4
Charges et produits constatés d'avance	4

NA = Non Applicable NS = Non significative

B

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 991 715.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 512 175.93 Euros et dégageant un bénéfice de 212 001.46 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	4 733		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	12 764		848
Matériel de transport	67 204		195
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 675		1 493
Avances et acomptes			5 100
TOTAL	85 643		7 637
Autres participations	10 378		165
TOTAL	10 378		165
TOTAL GENERAL	100 753		7 802

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			4 733	4 733
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 384	12 228	12 228
Matériel de transport		18 432	48 967	48 967
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 168	7 168
Avances et acomptes			5 100	5 100
TOTAL		19 816	73 464	73 464
Autres participations			10 543	10 543
TOTAL			10 543	10 543
TOTAL GENERAL		19 816	88 739	88 739

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	4 733			4 733
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 158	2 366	1 384	8 140
Matériel de transport	67 038	320	18 432	48 925
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 276	900		5 175
TOTAL	78 472	3 585	19 816	62 241
TOTAL GENERAL	83 204	3 585	19 816	66 973

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	2 366				
Matériel de transport	320				
Matériel de bureau informatique mobilier	900				
TOTAL	3 585				
TOTAL GENERAL	3 585				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	12 300				12 300
TOTAL	12 300				12 300
TOTAL GENERAL	12 300				12 300

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	14 760	14 760	
Autres créances clients	423 097	423 097	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 744	9 744	
Taxe sur la valeur ajoutée	28 365	28 365	
Débiteurs divers	227	227	
Charges constatées d'avance	512	512	
TOTAL	476 705	476 705	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	271	271		
Fournisseurs et comptes rattachés	234 756	234 756		
Personnel et comptes rattachés	55 468	55 468		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 939	23 939		
Impôts sur les bénéfices	9 764	9 764		
Taxe sur la valeur ajoutée	75 811	75 811		
Autres impôts taxes et assimilés	853	853		
Groupe et associés	129 783	129 783		
Produits constatés d'avance	22 460	22 460		
TOTAL	553 105	553 105		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	8 504			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10. 0000	1 000			1 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	271
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 130
Dettes fiscales et sociales	45 164
Total	115 565

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	512
Total	512
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	22 460
Total	22 460



SARL ATI
10 Impasse du Dr Schweitzer
69330 MEYZIEU
TEL. 04 72 02 17 31
ati-meyzieu@ati-negoce.com
Sire: 501 745 772 00035